

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 30 juin 2023	N° 2023-348

Convocation du 23 juin 2023

Aujourd'hui vendredi 30 juin 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY
Mme Claudine BICHET à M. Alain GARNIER
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Gilbert DODOGARAY
M. Nordine GUENDEZ à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
Mme Pascale BRU à Mme Stephanie ANFRAY
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
Mme Anne FAHMY à M. Thomas CAZENAVE
M. Nicolas FLORIAN à M. Max COLES
M. Jacques MANGON à M. Christian BAGATE
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE
Mme Pascale PAVONE à Mme Zeineb LOUNICI
M. Jérôme PESKINA à M. Christophe DUPRAT
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Daphné GAUSSENS
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain CAZABONNE à partir de 17h45
M. Thomas CAZENAVE de 12h10 à 14h30 et à partir de 16h50
Mme Anne FAHMY de 12h10 à 14h30 et à partir de 16h50
M. Guillaume GARRIGUES à partir de 17h45
M. Michel LABARDIN à partir de 17h50
Mme Zeineb LOUNICI à partir de 18h20
M. Fabrice MORETTI à partir de 18h00
Mme Pascale PAVONE à partir de 18h20
M. Benoît RAUTUREAU à partir de 17h00
M. Franck RAYNAL à partir de 17h50
M. Fabien ROBERT à partir de 18h30
Mme Béatrice SABOURET de 17h10 à 17h45
M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 18h30
Mme Agnès VERSEPUY à partir de 18h00

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain ANZIANI à Mme Christine BOST de 12h40 à 14h30
M. Alain ANZIANI et à M. Stéphane DELPEYRAT de 14h30 à 15h50
M. Pierre HURMIC à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 11h20 à 14h30 et à partir de 17h10
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h50
M. Patrick LABESSE à Mme Laure CURVALE à partir de 12h30
Mme Marie-Claude NOEL à M. Patrick PAPADATO à partir de 13h00
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Céline PAPIN jusqu'à 14h30
Mme Brigitte BLOCH à M. Bastien RIVIERES de 11h25 à 14h30
Mme Andréa KISS à Mme Christine BOST à partir de 14h30
Mme Delphine JAMET à M. Stéphane PFEIFFER jusqu'à 13h00 et à partir de 18h00
M. Alexandre RUBIO à Mme Véronique FERREIRA à partir de 17h00
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT à partir de 14h30
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Béatrice SABOURET à partir de 11h50
Mme Christine BONNEFOY à M. Thierry MILLET à partir de 16h35
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Myriam BRET jusqu'à 14h30
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Simone BONORON à partir de 14h30
Mme Myriam BRET à Mme Amandine BETES à partir de 14h30
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT de 12h18 à 15h40
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Frédéric GIRO de 14h30 à 17h10
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET à partir de 13h20
Mme Anne FAHMY à M. Thomas CAZENAVE jusqu'à 12h10 et de 14h30 à 16h50
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 16h55
Mme Françoise FREMY à M. Baptiste MAURIN de 11h15 à 14h30
M. Guillaume GARRIGUES à M. Alain CAZABONNE de 16h40 à 17h45
Mme Daphné GAUSSENS à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 17h00
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 11h50
Mme Sylvie JUQUIN à M. Radouane-Cyrille JABER à partir de 17h00
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUSTOME de 11h15 à 14h30
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Sylvie JUQUIN de 12h20 à 14h30
M. Thierry MILLET à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM de 12h40 à 15h20
M. Michel POIGNONEC à M. Dominique ALCALA à partir de 12h10
M. Patrick PUJOL à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 12h10
Mme Marie RECALDE à M. Bruno FARENIAUX jusqu'à 11h25 et de 12h05 à 15h30, de 16h35 à 18h15
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE de 14h30 à 17h40
Mme Béatrice SABOURET à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 17h45
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE de 10h30 à 14h30 et à partir de 17h20
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Fabien ROBERT de 10h50 à 18h30
M. Thierry TRIJOLET à Mme Anne-Eugénie GASPARD de 12h10 à 16h30
Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabrice MORETTI de 13h00 à 18h00

EXCUSE(S) :

Madame Fabienne HELBIG, Monsieur Stéphane MARI.

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 30 juin 2023	Délibération
		N° 2023-348

**Volontariat de solidarité internationale à Douala (Cameroun) et Hyderabad (Inde)
Décision - Autorisation**

Madame Céline PAPIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1 – Le contexte partenarial international de Bordeaux Métropole :

Bordeaux Métropole est en partenariat depuis 2015 avec Hyderabad en Inde, et 2016 avec Douala au Cameroun. De nombreux projets de coopération sont ainsi mis en œuvre dans nos domaines de compétences tout en s'inscrivant dans la transition écologique. La réussite de chacun des partenariats passe par l'implication des acteurs de l'écosystème local : acteurs économiques, culturels, universitaires et sociaux, notamment : le Club d'entreprises Bordeaux Afrique (C.B.S.O.A), la CCI International Nouvelle Aquitaine (Urb Aquitaine), le Grand Port Maritime de Bordeaux, le Rocher de Palmer, la Rock School Barbey, la Fabrique Pola, La Réserve, l'école d'architecture et de paysage de Bordeaux (EnsapBx), l'ebabx – Ecole supérieure des beaux-arts de Bordeaux, Sciences Po Bordeaux, l'Université de Bordeaux, l'Université Bordeaux Montaigne, le Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux (CHU), les associations Téo Aquitaine et Adespa (Association pour le développement des soins palliatifs en Afrique), l'Union Bordeaux Nord des Associations de Prévention Spécialisée (UBAPS). Une grande attention est ainsi portée au « faire avec » sur ces deux zones de coopération.

Des projets sont ainsi développés dans les domaines suivants :

- Villes et services urbains : planification territoriale et facilitation d'accès aux services essentiels notamment en termes de mobilité urbaine, d'eau et d'assainissement, de déchets, de politique patrimoniale,
- Economie et innovation, afin de contribuer à créer les conditions qui garantiront des emplois de qualité et stimuleront l'économie tout en respectant l'environnement,
- Le renforcement des liens universitaires et culturels,
- Le développement des partenariats multi-acteurs en faveur de l'inclusion sociale et du renforcement des systèmes de santé.

2 - Le volontariat de solidarité internationale (VSI)

Afin d'assurer le suivi des projets en cours et sa représentation auprès des autorités locales dans ses zones de coopération, Bordeaux Métropole a recours au volontariat de solidarité internationale (VSI) depuis de nombreuses années.

En 2023, lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt du programme « Territoires Volontaires » de France Volontaires porté par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères, Bordeaux Métropole pourra bénéficier d'un soutien financier et d'un accompagnement pour la mise en place de ses deux prochains VSI au Cameroun et en Inde. La ville de Bordeaux ayant candidaté sur le même appel à manifestation d'intérêt, bénéficiera également d'un appui pour un VSI qui sera basé à Lima (Pérou).

Les volontaires seront chargés/es, outre le lien avec les acteurs institutionnels et associatifs locaux, de la représentation Bordeaux Métropole à Douala et à Hyderabad, du suivi des actions et de l'identification de nouveaux projets et partenaires.

Pour rappel les volontariats internationaux d'échange et de solidarité sont une réponse forte et transversale aux défis de l'internationalisation des territoires, que ce soit en faveur de la mobilité des jeunes comme de l'action internationale des collectivités.

2.1 Les bénéficiaires

Le VSI est ouvert aux jeunes âgés de plus de 18 ans qui s'engagent pour une durée de 12 à 24 mois pour une mission d'intérêt général et de développement, devant se dérouler hors de l'espace économique européen.

2.2 Les modalités de mise en place

Les missions sont obligatoirement effectuées via des associations internationales agréées par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères. En Nouvelle-Aquitaine, l'IFAIID (Institut de formation et d'appui aux initiatives de développement) est l'organisme de référence du ministère pour l'envoi des volontaires.

3 - Le budget

Le coût total pour 2 VSI (en Inde et au Cameroun) s'élève à 81 740 €.

Bordeaux Métropole prendrait en charge sur 12 mois 34 645 €, soit 15 730 € pour le VSI Inde et 18 915 € pour le VSI Cameroun.

Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE - DAECT) participerait à hauteur de 29 410 € et France Volontaires (MEAE CIV) à hauteur de 17 676 €.

Détail des postes de dépenses ci-dessous :

Poste de dépenses	Unité	Coût Unitaire	Justification	Q	Total
Indemnités mensuelles	Mois volontaire	1 000,00 €	Réel	24	24 000,00 €
Indemnité d'installation	Mois volontaire	400,00 €	Réel	2	800,00 €
Indemnité de réinstallation	Mois volontaire	800,00 €	Réel	2	1 600,00 €
Couverture sociale (CFE)	Mois volontaire	400,00 €	Réel	24	9 600,00 €
Assistance rapatriement/responsabilité civile	Mois volontaire	100,00 €	Réel	24	2 400,00 €
Visa/Voyage Inde	FFT/volontaire	2 500,00 €	Réel	1	2 500,00 €
Visa/Voyage Cameroun	FFT/volontaire	2 000,00 €	Réel	1	2 000,00 €
Formation départ	FFT/volontaire	1 000,00 €	Forfait	2	2 000,00 €
Formation retour	FFT/volontaire	800,00 €	Forfait	2	1 600,00 €
Logement Inde	Mois	150,00 €	Réel	12	1 800,00 €

	volontaire				
Logement Cameroun	Mois volontaire	950,00 €	Réel	12	11 400,00 €
Forfait de gestion/suivi	Mois volontaire	300,00 €	Forfait	24	7 200,00 €
Frais d'approche, complément gestion/suivi	Mois volontaire	160,00 €	Réel	24	3 840,00 €
Fonction. VSI Inde + 1 billet intermédiaire Inde	Volontaire	5 500,00 €		1	5 500,00 €
Fonction. VSI Cameroun + 1 billet intermédiaire Cameroun	Volontaire	5 500,00 €		1	5 500,00 €
					81 740,00 €

Chaque volontaire percevrait une indemnité de 1000 € par mois sur une période de 12 mois.

Répartition de la prise en charge :

Poste de dépenses	MEAE CIV	MEAE DAECT	Collectivité française
Indemnités mensuelles		14 040,00 €	9 960,00 €
Indemnité d'installation		520,00 €	280,00 €
Indemnité de réinstallation	1 600,00 €		
Couverture sociale (CFE)	9 360,00 €		240,00 €
Assistance rapatriement/responsabilité civile	840,00 €	1 014,00 €	546,00 €
Visa/Voyage Inde		1 625,00 €	875,00 €
Visa/Voyage Cameroun		1 300,00 €	700,00 €
Formation départ	1 560,00 €		440,00 €
Formation retour	716,00 €		884,00 €
Logement Inde		1 170,00 €	630,00 €
Logement Cameroun		7 410,00 €	3 990,00 €
Forfait de gestion/suivi	3 600,00 €	2 340,00 €	1 260,00 €
Frais d'approche, complément gestion/suivi			3 840,00 €
Fonction. VSI Inde + 1 billet intermédiaire Inde			5 500,00 €
Fonction. VSI Cameroun + 1 billet intermédiaire Cameroun			5 500,00 €
	17 676,00 €	29 419,00 €	34 645,00 €

4 – La convention

Bordeaux Métropole ayant répondu conjointement avec la ville de Bordeaux à l'appel à manifestation d'intérêt du programme « Territoires Volontaires » de France Volontaires porté par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères, la convention sera tripartite et intégrera également les coûts du VSI Pérou de la ville.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L5111-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°2005 – 159 du 23 février 2005 relative au contrat de Volontariat de solidarité internationale,

VU le décret n°2005-600 du 27 mai 2005 pris pour l'application de la loi relative au contrat de Volontariat de solidarité internationale,

VU l'arrêté du 21 décembre 2005 fixant, d'une part, le montant des aides de l'Etat au Volontariat de solidarité internationale et, d'autre part, les montants minimum et maximum des indemnités versées par les associations de volontaires,

VU l'accord signé entre Bordeaux Métropole et la ville de Douala au Cameroun le 24 octobre 2019, et qui sera re-signé en 2023

VU l'accord signé entre Bordeaux Métropole et l'Etat du Tèlangana le 29 octobre 2021,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'intérêt de Bordeaux Métropole à développer une politique de coopération internationale multithématique, et notamment renforcer les actions culturelles,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser l'envoi de deux Volontaires de solidarité internationale selon les modalités explicitées ci-dessus,

Article 2 : d'autoriser M. le Président à signer la convention avec l'IFAID Aquitaine, France Volontaires et la ville de Bordeaux (lauréate du même appel à manifestation pour un appui sur un VSI au Pérou),

Article 3 : de prendre en charge une partie des frais liés au contrat de 2 volontaires au travers d'un remboursement à l'IFAID Aquitaine pour un montant de 34 645 €,

Article 4 : d'imputer la dépense sur le budget principal de l'exercice 2023, au chapitre 011, natana 62878, fonction 048.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 juin 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 6 JUILLET 2023	Pour expédition conforme,
DATE DE MISE EN LIGNE : 7 JUILLET 2023	la Vice-présidente,
	Madame Céline PAPIN